



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 03/09/2020

## COMMUNIQUÉ PRESSE

### Installation de la cellule de veille sur le loup

Le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, une réunion portant installation de la cellule de veille sur le loup a été organisée par les services de l'État à destination de l'ensemble des partenaires intéressés par la présence de ce grand canidé.

La Creuse est un des départements appartenant au front de colonisation de cette espèce qui progresse à partir de la population d'origine italienne installée dans l'arc Alpin. Sur une trentaine de fiches expertisées par le Réseau Loup-Lynx, trois ont été jugées « retenues », ce qui signifie que la présence du loup n'est pas écartée dans le département. Toutefois, aucune attaque de troupeaux domestiques par le loup n'a été identifiée sur le territoire creusois.

Composée de représentants des services de l'État et de ses établissements publics, d'élus, d'agriculteurs-éleveurs, de chasseurs, de naturalistes et de professionnels de la santé animale, cette cellule a pour missions principales :

- le suivi de la présence du loup : relevés et expertises des indices, création d'un réseau d'observateurs ;
- l'échange d'informations portant sur les expériences acquises dans les territoires déjà colonisés qui pourraient être transposables aux systèmes d'exploitation des élevages creusois ;
- la diffusion d'une information transparente et objective auprès du public.

Au cours de cette réunion, animée par Madame la Préfète de la Creuse, plusieurs référents sont intervenus. Ainsi la DREAL et la DRAAF Rhône-Alpes ont présenté le Plan National d'Actions 2018-2023 sur le loup porté conjointement par les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie. De plus, le référent loup de l'OFB Nouvelle-Aquitaine a non seulement précisé le fonctionnement du Réseau Loup-Lynx et le bilan des indices collectés en Creuse, mais aussi détaillé les formations dispensées par l'établissement.

Ainsi, une formation de "Correspondant du Réseau Loup-Lynx" sera organisée en Creuse les 21 et 22 octobre prochains à l'attention de divers acteurs concernés (lieutenants de louveterie, agriculteurs, chasseurs, naturalistes...).

Il a été également rappelé qu'en application des engagements internationaux de la France, le loup est une espèce protégée sur le territoire métropolitain. Il fait l'objet d'un suivi technique confié à l'OFB. Le service départemental de la Creuse bénéficie des compétences de plusieurs agents formés à la biologie du loup qui assurent une veille sur l'ensemble du territoire départemental et auxquels il est recommandé de s'adresser en cas d'observation visuelle ou de découverte d'indices de présence. Ce service est joignable au 05 55 52 24 81, adresse postale : 20, rue de de la Grave - 23000 GUERET, courriel : [sd23@ofb.gouv.fr](mailto:sd23@ofb.gouv.fr).

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

La Direction départementale des territoires, chargée de la coordination du dossier loup, peut également être contactée au numéro suivant : 05-55-61-20-27 ou à l'adresse informatique : [ddt-serre-bermt@creuse.gouv.fr](mailto:ddt-serre-bermt@creuse.gouv.fr)

En cas d'attaques sur troupeaux domestiques ou de l'apparition de faisceaux d'indices permettant de caractériser la présence du loup dans le département, la cellule de veille évoluera en comité départemental de suivi du loup.

Ce comité, dont la composition sera identique à celle de la cellule de veille, sera notamment consulté pour déterminer les différentes mesures et dispositifs du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage, susceptibles d'être mis en place dans le département pour faire face aux difficultés rencontrées concernant la gestion du loup et la protection des troupeaux domestiques.

Pour tout savoir sur le loup en France : <http://www.loup.developpement-durable.gouv.fr>